



**MAIRIE
DE
SAMOREAU**
77210 AVON
—

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 01 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le **JEUDI 01 FEVRIER à 20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, M. POTTIER Adjoints, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VANEK donne procuration à M. YVES, Mme DUDONS, M. MARGUET

Secrétaire de Séance : Mme Odile DUHNEN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 Décembre 2017

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

1- CLASSE DE MER 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames BARTHELEMY et BOURHIS, Institutrices, souhaitent organiser une classe de Mer du Dimanche 13 mai au vendredi 18 mai 2018 à Sarzeau (Morbihan), avec le même organisateur que les années passées à savoir « Côté Découvertes ».

Le coût total du séjour sera d'environ 45 élèves x 455.00 € = 20 475.00 €.

Un acompte de 50 € sera demandé aux familles.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la répartition ci-dessous :

SEJOUR	455 €	Participation de la Mairie 50%	Participation des familles 50%
	TOTAL	227.50 €	227.50 €

Soit une participation de la Commune de 10 237.50 €.

Adopté à l'unanimité

2 – LABELLISATION VILLAGE DE CARACTERE

Le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le CAUE 77 ont créé le label « Village de caractère de Seine-et-Marne » afin de traduire la volonté de valoriser l'offre touristique de proximité des villages seine-et-marnais.

La labellisation est ouverte aux communes de moins de 3 500 habitants souhaitant valoriser le patrimoine existant, les animations culturelles, les produits du terroir et l'offre touristique de proximité. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne une demande de labellisation de la commune au titre du label : « Village de caractère de Seine-et-Marne ».

Adopté à l'unanimité

3 – VENTE FONCIERE – ROUTE DE CHAMPAGNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains riverains de la Route de Champagne avaient souhaité acquérir la parcelle située devant leur propriété. La commission des Finances qui s'était réunie le 9 juin 2016 avait souhaité, au vu de l'ensemble des frais engendrés, maintenir le prix de vente à 10 €/m².

Suite aux différentes réunions avec les riverains, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 10€/m².

Adopté à l'unanimité

4 – SEJOURS ALSH 2018

L'Accueil de loisirs souhaite organiser plusieurs séjours, à savoir :

- a) « LE PAL 2018 » pour les CM2 du 16 au 18 avril 2018.
Après élaboration du Budget, il est proposé une participation de 152 € aux familles avec un subventionnement communal de 400.00 €.
- b) Séjour Inter centre « Samoreau-Héricy » en Baie de Somme
Après élaboration du Budget, il est proposé une participation de 174 € aux familles avec un subventionnement communal de 500.00 €.
- c) Séjour Estival juillet 2018 à destination de Bar sur Seine dans l'Aube.
Après élaboration du Budget, il est proposé la tarification suivante, à savoir :
 - > 3050 € : 391.00 €
 - De 1830 € à 3049 € : 234 .00 €
 - <1829 € : 156.00 €
- d) Tournoi Laser Game : 5 € de participation en supplément d'une journée d'Accueil de Loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de ces participations.

Adopté à l'unanimité

5 – INFORMATIONS

Numéro	Libellé
N° 2017D-09 du 19/12/2017	Portant Vente véhicule Peugeot Police Municipale 616 DBB 77
N° 2018D-01 du 18/01/2018	Portant Vente véhicule Renault Mascott 462 CCT 77

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Patrick JOURDAIN

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 02 FEVRIER 2018**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**